Feuille officielle

No 19 - Vendredi 13 mai 2016

Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Nods | Commune mixte de Plateau de Diesse | La Neuveville

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

AVIS AUX ABONNES

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Des travaux d'entretien auront lieu sur le téléréseau.

Ces travaux sont planifiés comme suit :

- **du mardi 10 au vendredi 13 mai 2016 et**
- **du mardi 17 au vendredi 20 mai 2016**

Des microcoupures pourront avoir lieu lors de cette période entre 08h00 et 17h00.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Meilleures salutations

SERVICES INDUSTRIELS
Service du téléréseau

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière :

Signalisation par zones 30 km/h
Secteur 1 (Nord-Est de la localité)
Chemin de Ruveau, chemin des Celliers, chemin des Lorettes, chemin du Rêche, route du Vignoble, chemin de Maupas, chemin des Peupliers, chemin des Epinettes, chemin de Tombain, chemin des Bleuets et chemin du Stand

Abrogation :
Les mesures de circulation suivantes, approuvées par les décisions n° 4/74 du 8 février 1974 et 395/86 du 15 juillet 1986, sont supprimées :
Cédez le passage ;
Chemin des Celliers sur le chemin de Ruveau
Chemin de Tombain sur le chemin du Stand
Chemin des Lorettes sur le chemin du Stand
Chemin des Vignolans sur le chemin du Stand
Chemin du Rêche sur le chemin du Stand
Chemin de Rondans sur le chemin des Prés-Guëtins
Chemin de Beau-Site sur le chemin des Prés-Guëtins

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication.
Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).
La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

2520 La Neuveville, le 13 mai 2016

Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière :

Signalisation par zones 30 km/h
Secteur 2 (Sud-Est de la localité)

Chemin de St-Joux

Abrogation :
La mesure de circulation suivante, approuvée par la décision n° 4/74 du 8 février 1974, est supprimée :
Cédez le passage;

Chemin des Rives sur le chemin de St-Joux

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication.
Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).
La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

2520 La Neuveville, le 13 mai 2016

Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière :

Signalisation par zones 30 km/h
Secteur 3 (Nord-Ouest de la localité)

Rue des Mornets, chemin des Oeuchettes, rue Montagu, sentier Montagu

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication.
Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).
La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

2520 La Neuveville, le 13 mai 2016

Conseil municipal

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière :

Signalisation par zones 30 km/h
Secteur 4 (Sud-Ouest de la localité)

Rue du Port, place du Marché, rue de la Gare, chemin de la Blanche-Eglise, partie Sud

Abrogation :
La mesure de circulation suivante, approuvée par la décision n° 4/74 du 8 février 1974, est supprimée :
Stop ;

Rue du Lac sur la Rue du Port

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication.
Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).
La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

2520 La Neuveville, le 13 mai 2016

Conseil municipal

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée

Vendredi 20 mai 2016

Merci de votre compréhension

La Préposée

Tél 143
La Main Tendue

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

VOTE PAR CORRESPONDANCE : INSTRUCTIONS

Les consignes suivantes ne s'appliquent qu'au vote par correspondance. Veillez à utiliser correctement votre matériel de vote pour que votre vote soit valable et que votre voix compte !
Le vote aux urnes ne subit aucun changement.

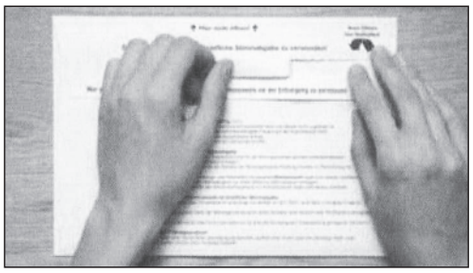

- Pour ouvrir l'enveloppe, retirer **au dos** la bande striée de droite à gauche.

- Retirer la carte de légitimation ainsi que le matériel de vote.

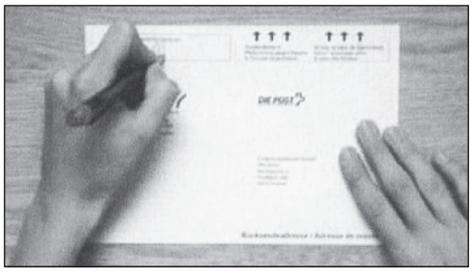

- En cas de vote par correspondance: signer la carte de légitimation au verso et compléter au besoin l'adresse de retour.

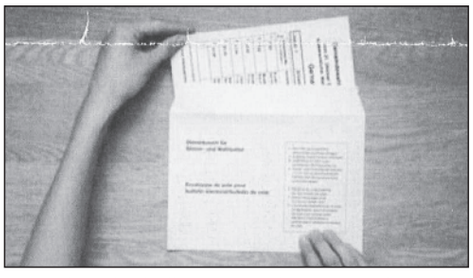

- Introduire les bulletins complétés **non pliés** dans **l'enveloppe de vote** séparée. Coller et fermer l'enveloppe de vote.

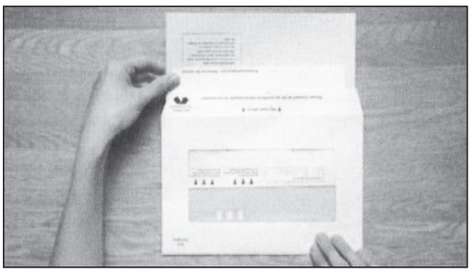

- Introduire conjointement l'enveloppe de vote ainsi que la carte de légitimation dans l'enveloppe réponse.

- **Attention :** la carte de légitimation doit être introduite dans l'enveloppe dans le sens des flèches (le sens des flèches sur la carte de légitimation doit correspondre à celui de l'enveloppe de vote).

- Vérifier si l'adresse du bureau électoral apparaît dans la fenêtre. L'enveloppe est à l'envers pour que La Poste puisse apposer un code dans la partie inférieure libre lors du traitement mécanique.

- Humidifier la partie encollée du rabat et fermer. Remettre l'enveloppe à temps à La Poste ou la glisser dans la boîte aux lettres de la commune (voir indications figurant sur l'enveloppe de vote).

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement : parcelle 313, au lieu-dit "Place du Marché 3", commune de La Neuveville.

Projet : remplacement des fenêtres de la mairie sur tous les étages du bâtiment en façades nord et sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier « Vieille Ville ».

Recensement architectural : digne de protection, objet C, protection cantonale ACE no 4015 du 20.12.2000, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2016 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 mai 2016.

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérante : Société immobilière La Favorite SA, par M. Jean-Pierre Kurth, route de Neuchâtel 5, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : A+ Architecture et Services Sàrl, route de la Tourne 8, 2037 Montmollin.

Projet : Remplacement d'une fenêtre par une porte au rez-de-chaussée en façade sud et installation d'un store électrique au 2ème étage en façade est, à la rue Montagu 1, sur la parcelle no 423, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mai 2016 au 13 juin 2016. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 mai 2016

Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Hoirie René Giauque, par Mme Marlène Frochaux, chemin des Prés-Guëtins 1, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Seigneur Décoration, M. Gilles Petermann, route de Soleure 39, 2525 Le Landeron.

Projet : Installation d'un store électrique à caisson de couleur grise sur le balcon du 2ème étage en façade sud, au chemin des Prés-Guëtins 1, sur la parcelle no 164, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 mai 2016 au 13 juin 2016. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 mai 2016

Services techniques de La Neuveville

AIDE ET SOINS A DOMICILE

CONVOCATION

Assemblée générale ordinaire
JEUDI 26 mai 2016 à 19h00
Home Montagu

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. PV de l'assemblée générale du 4 juin 2015
3. Nomination du comité
4. Rapport du directeur
5. Rapport des responsables
6. Finances
   6.1 Présentation des comptes 2015
   6.2 Rapport des vérificateurs des comptes
   6.3 Présentation du budget 2016
7. Approbation
   7.1 Comptes 2015
   7.2 Rapport - décharge
   7.3 Comptes du Fonds spécial
8. Cotisation annuelle 2017
9. Divers

La séance sera suivie par la conférence du Dr. Gremaud "L'assistance au suicide"

La Neuveville, mai 2016

L'assemblée est ouverte à tous avec droit de vote aux membres cotisants.
Une collation sera offerte à la suite de la séance. Merci de votre présence.
Les comptes et les statuts peuvent être consultés au secrétariat sur rendez-vous ; téléphone : 032 751 40 61.

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

PYRALE DU BUIS

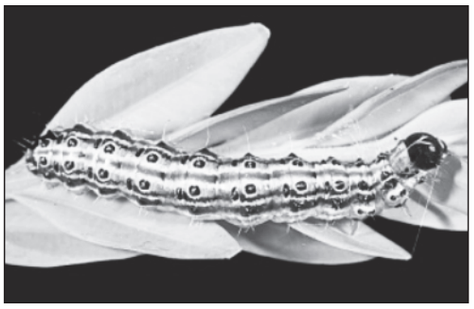

Nous informons la population que la pyrale du buis a déjà fait son apparition dans notre région.

Des actions collectives de surveillance et de traitement sont indispensables pour limiter la propagation. Des insecticides biologiques existent, par exemple le Delfin, qui est en vente dans les magasins de jardinage.

Information en lien sur le site :
www.laneuveville.ch
ou

http://www.vol.be.ch/vol/fr/index/landwirtschaft/landwirtschaft/pflanzenschutz/pflanzenschutzberatung/Buchsbaumzuensler.html

Services techniques

Nouvelles de l'administration

Indice bernois de prospérité IBP : résultats 2016

La Direction de l'économie publique a actualisé l'indice bernois de prospérité (IBP). L'IBP, qui complète le produit intérieur brut (PIB), reflète la prospérité cantonale. Il utilise une sélection d'indicateurs pour comparer le canton de Berne à la moyenne suisse dans quatre dimensions, à savoir l'attractivité, la force économique, les ressources et la stabilité. Dans les quatre dimensions comparées, l'IBP 2016 affiche des valeurs supérieures ou inférieures à la moyenne suisse. La force économique s'est améliorée par rapport aux résultats de 2015. Par contre, la stabilité s'est quelque peu détériorée. Le canton de Berne a fait œuvre de pionnier en lançant l'IBP, il y a quatre ans.

Journée intercantonale de l'apprentissage : la formation professionnelle sur les ondes

La 8e Journée intercantonale de l'apprentissage aura lieu le mercredi 11 mai 2016. A cette occasion, 27 radios régionales – dont six dans le canton de Berne – consacrent toute une journée à la formation professionnelle avec pour slogan « La formation professionnelle : une chance à saisir » et en démontrent l'impact avec trois mots porteurs : se lancer – avancer – se réorienter. La formation professionnelle offre en effet aux jeunes l'occasion d'entrer dans la vie active et leur ouvre d'innombrables possibilités de progresser.

Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2016, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	01.01.2016	————	Nouvel-An
Vendredi	25.03.2016	————	Ve. Saint
Lundi	28.03.2016	————	Pâques
Je - Ve	05.05.2016	06.05.2016	Ascension
Lundi	16.05.2016	————	Pentecôte
	18.07.2016	02.08.2016	Vacances estivales
	26.12.2016	03.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION ET DES DÉCHETTERIES - PENTECÔTE

En raison de Pentecôte, l'administration et les déchetteries seront fermées le lundi 16 mai 2016.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

2ème trimestre 2016

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

21 mai, 4 juin, 18 juin, 2 juillet

L'administration communale

LE COMITÉ DE LA FÊTE VILLAGEOISE EST À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES. ON COMPTE SUR VOUS !

fv-lamboing2016@hotmail.com / 032 315 31 04

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Auteur du projet : Prona SA, Rue du Collège 9, 2500 Bienne.

Emplacement : parc. nos 2313 et 2546, au lieu-dit: "Pâturage du haut", Prêles, commune de Plateau de Diesse.

Projet : assainissement de la butte pare-balles et de la ciblerie de l'ancien stand de tir à 300 mètres.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2016 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2016.

Le préfet : J.-Ph. Marti

PETITE SORTIE DES AÎNÉS THÉ DANSANT AVEC ACCORDÉONISTE

Mercredi 18 mai 2016

Rendez-vous
Diesse : au Battoir à 13h45
Lamboing : devant la Poste à 14h00
Prêles : devant l'administration communale à 14h15

Ce thé dansant avec accordéoniste se déroulera à l'hôtel Twannberg le mercredi 18 mai 2016 dès 14h30.

Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au vendredi 13 mai 2016** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Pour tout renseignement ou question sur cette rencontre, vous pouvez appeler Mme Maria Béguelin au 032 315 14 74.

Au plaisir de vous revoir nombreux

Petite sortie des aînés – Thé dansant avec accordéoniste
(Inscription obligatoire pour tous)

Nom : .....

Prénom : .....

Localité : .....

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au vendredi 13 mai 2016

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

20ème ANNIVERSAIRE

SENTIER DES SCULPTURES DE LAMBOING ET BERGERIE DU HAUT - SAMEDI 21 MAI 2016

C'est avec beaucoup de fierté que nous fêtons cette année les 20 ans de notre sentier des sculptures de Lamboing, ainsi que les 20 ans de la rénovation de notre Bergerie du Haut.

Pour cette occasion, nous allons inaugurer un panneau didactique sur la hêtraie à sapin, composé par le botaniste M. Eric Grossenbacher.

Il sera possible de venir à pied ou en minibus au lieu de l'inauguration, qui sera agrémentée d'un exposé, d'une animation musicale et d'un apéritif offert.

Vous pourrez ensuite monter, à pied ou en minibus, jusqu'à la Bergerie du Haut où vous aurez la possibilité, si vous le souhaitez, de vous y restaurer dans une ambiance folklorique.

PROGRAMME

9h00
Départ à pied par le sentier des sculptures
depuis la cantine de la Côte à Lamboing

9h30
Départ en minibus derrière le restaurant du Cheval-blanc à Lamboing

10h00
Inauguration en forêt d'un panneau didactique sur la hêtraie à sapin, composé par M. Eric Grossenbacher, botaniste.
- Exposé de M. Eric Grossenbacher
- Intermède musical avec la chanteuse Veronica Singh et le musicien Olivier Membrez
- Apéritif offert par la Commune mixte de Plateau de Diesse

10h15 & 11h00
Autres départs en minibus
derrière le restaurant du Cheval-blanc à Lamboing.

Dès 12h00
Possibilité de dîner à la Bergerie du Haut dans une ambiance folklorique.

Les retours en minibus se feront sur demande.

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

Exposition d'aquarelles de
WILLY GERBER
du 4 au 12 juin 2016
A la salle de paroisse de Diesse (durant les week-ends uniquement)

PARCOURS D'UN AQUARELLISTE

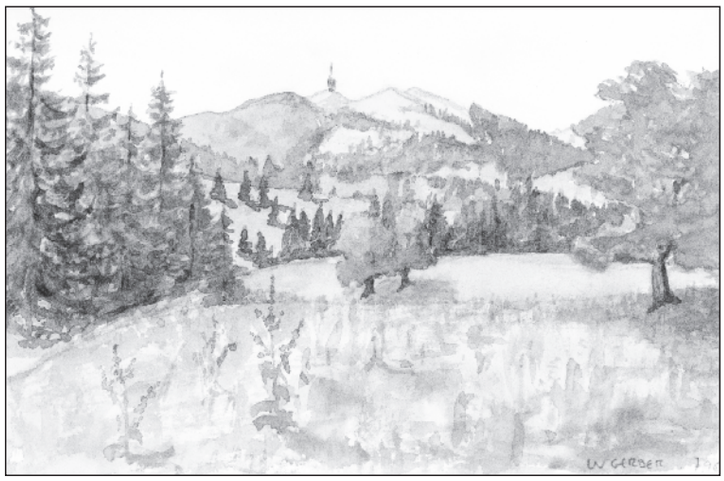

Enfant de Villeret, Willy GERBER a habité à Bienne, Orvin et Neuchâtel, et depuis 14 ans, il vit à Diesse. La région du Chasseral est vraiment sa "patrie"... mais ses voyages et randonnées lui ont fait découvrir de nombreux pays.

C'est à l'ETS de Bienne, en architecture, qu'il a appris le dessin à main levée et les rudiments de l'aquarelle. Ce qu'il pratiquait occasionnellement dans ses loisirs prend une importance professionnelle lorsqu'il est devenu enseignant pour les apprentis dessinateurs en bâtiment au CFP de Bienne. Dès lors, il a suivi de nombreux cours de dessin et de peinture. Pour s'exercer, il emporte avec lui, en voyage, promenade ou randonnées, été comme hiver, ses carnets de croquis et un léger matériel d'aquarelle. Cette activité lui convient tant pour déstresser qu'il en devient "accro" !

Depuis sa retraite ses occupations préférées consistent à prendre le temps de découvrir, observer, dessiner ou peindre. Mettre sur papier, au mieux, ce qu'il perçoit devant un paysage, un bâtiment, un arbre ou autres sujets, est pour lui à la fois, un bonheur et une lutte, mais aussi une forme de méditation et un moyen de resourcement.

Cette exposition permettra aux visiteurs et amis de découvrir un choix d'une centaine de tableaux qui ont jalonné les 60 ans de son parcours d'aquarelliste.

Vernissage :
vendredi 3 juin à 18h

EXPO :
Samedis 4 et 11 juin de 10h à 19h
Dimanches 5 et 12 juin de 10h à 17h
Finissage : dimanche 12 juin à 17h

GROUPE ANIMATION DIESSE GAD

CUEILLETTE GOURMANDE DE PLANTES SAUVAGES

«A vos papilles !»

Croquer la nature qui nous entoure, c'est possible, ludique, sain et délicieux ! A la découverte des plantes sauvages comestibles de notre région. Atelier pratique de cueillette et préparation pour herboristes en herbes

Date : samedi 21 mai 2016

Horaire : 9h00 à 14h00

Lieu : 2517 Diesse - Ruelle 4, pergola du verger

Tenue : Vêtements souples et confortables, en tissus naturels de préférence. Casquette ou chapeau, protection solaire ou vêtements de pluie ou parapluie si nécessaire. Chaussures de randonnée. Petite laine par temps frais.

Matériel : Sacs en papier, tissu ou cellophane pour la récolte. Gants. Petit Tupperware. Un ciseau, un couteau ou un hachoir. Du matériel pour noter ou photographier. Bouteille d'eau.

Conditions : CHF 25.- par personne, collation incluse. Enfants dès 6 ans bienvenus.

Animatrice : Natacha Godel, «Les Jardins du Temps»

Infos : 078 817 99 14

Inscriptions : par courriel à natacha.godel@pitrerie.ch

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1er juin 2016 auprès de l'administration communale.
Merci donc de bien vouloir faire votre annonce d'ici au 1er juin 2016 au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

MAI
Samedi 14
Mercredi 18

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

VOTATIONS DU 5 JUIN 2016
COMPOSITION DES BUREAUX

Bureau de vote :

Présidence : Conrad Christian

Membres : Droz Frédéric
Cusimano Angela

Bureau de dépouillement :

Présidence : Conrad Christian

Membres : Droz Frédéric
Cusimano Angela
Droz Jérémy
Duperrex Pierrette

Membre suppléant : Erard Vincent

Administration : Richard Bart

CONSEIL COMMUNAL

RAPPEL
POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour être valable, la carte de légitimation doit être signée.

Le vote par correspondance peut être déposé dans la boite aux lettres de l'administration communale au plus tard jusqu'à 09.45 h le dimanche des votations.

Passé ce délai, seul le vote aux urnes le jour de la votation ou de l'élection, de 10 à 11 h, est possible.

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1er juin 2016** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

INVITEZ LE MONDE DANS VOTRE MAISON !
Devenez famille d'accueil YFU

Avez-vous envie de découvrir une culture étrangère tout en restant à la maison ? Que diriez-vous d'enrichir votre vie familiale en faisant l'expérience d'un échange interculturel et voir ainsi votre quotidien familial sous un tout autre angle ? Aimeriez-vous nouer une amitié internationale ? Tout cela est possible en accueillant un/e étudiant(e) d'échange YFU.

En devenant famille d'accueil pour YFU, vous offrez à un jeune âgé de 15 à 18 ans la possibilité d'avoir un deuxième foyer pour une durée de 10 à 11 mois. En d'autres termes, vous l'accueillez dans votre famille et lui offrez le gîte et le couvert. La principale motivation pour l'accueil d'un étudiant d'échange devrait être l'intérêt porté aux échanges interculturels. En effet, les familles d'accueil YFU sont bénévoles et ne reçoivent pas de compensation financière.

Les familles avec ou sans enfants, les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles arc-en-ciel, sont invitées à devenir familles d'accueil. Ce qui compte, c'est l'envie d'accueillir un/e étudiant(e) d'échange comme un nouveau membre de la famille. YFU reconnaît et salue la diversité des familles en Suisse et dans le monde.

Pour en savoir plus notre programme d'accueil, n'hésitez pas à nous contacter sans engagement (YFU Suisse, Monbijoustrasse 73, Case postale 1090, 3000 Berne 23, 026 466 11 11, romandie@yfu.ch) ou rendez-vous sur notre site Internet : www.yfu.ch. Les étudiants d'échange YFU viennent de plus de 50 pays. Ils arrivent généralement en Suisse le 13 août.

L'association YFU Suisse, forte de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, ne poursuit pas de buts lucratifs et reçoit le soutien de la Confédération en tant qu'organisme de bienfaisance. Les activités d'YFU ont pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect entre les peuples et la disposition à assumer nos responsabilités sociales.

Appel d'urgence

Tél. 117	**Police, appel d'urgence**
Tél. 118	**Feu, appel d'urgence**
Tél. 144	**Ambulances, appel d'urgence**
Tél. 145	**Intoxications, appels d'urgence**
Tél. 147	**Aide téléphonique pour les enfants**

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Ancien district de La Neuveville

SYNDICAT POUR L'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE DIESSE

C O N V O C A T I O N

Le S E D vous invite à participer à son

Assemblée générale ordinaire qui se tiendra à l'administration de La Neuveville
MARDI, 14 juin 2016, 20H00

ORDRE DU JOUR

1.Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2015

2. Comptes 2015
   a) Rapport du caissier
   b) Rapport de la Fiduciaire
   c) Acceptation

3. Rapport du fontainier

4. Rapport de l'ingénieur sur la fin des travaux

5. Divers

S E D

M.Cl. Schaller
Présidente

R. Rollier
Administrateur

NOUVEAU RECUL DU CHÔMAGE

Le nombre de chômeurs a reculé le mois dernier dans le canton de Berne pour s'établir à 15 370 personnes, soit 572 de moins qu'à la fin mars. Le taux de chômage passe ainsi de 2,9 à 2,8% (Suisse : -0,1 point à 3,5%). Cette baisse s'explique principalement par la demande accrue de main-d'œuvre dans le secteur de la construction. Le chômage corrigé des variations saisonnières reste stable.

Des facteurs saisonniers ont influé en avril sur l'évolution du chômage. Si ce dernier a fortement diminué dans la construction, il a par contre augmenté dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration en raison de l'intersaison touristique. Les autres branches n'enregistrent aucun changement ou une légère diminution.

Corrigé des variations saisonnières, le chômage n'a pas varié en avril. D'après les calculs du beco Economie bernoise, le taux reste à 2,8% (

Le chômage a reflué dans sept arrondissements administratifs bernois sur dix. La fin de la saison hivernale a entraîné une légère hausse dans les arrondissements d'Interlaken – Oberhasli, Frutigen – Bas-Simmental et Haut-Simmental – Gessenay. A la fin du mois dernier, le taux allait de 1,9% (Frutigen – Bas-Simmental) à 4,9% (Bienne).

Le chômage des jeunes (15-24 ans) a baissé pour s'établir à 2017 personnes, soit 108 de moins qu'en mars.

Fin avril, le canton de Berne comptait 1626 personnes de plus au chômage que l'année précédente à la même époque.

Emanant essentiellement de l'industrie, 72 demandes de chômage partiel ont été déposées le mois dernier pour 720 personnes (contre 69 demandes pour 958 personnes en mars).

Canton de Berne

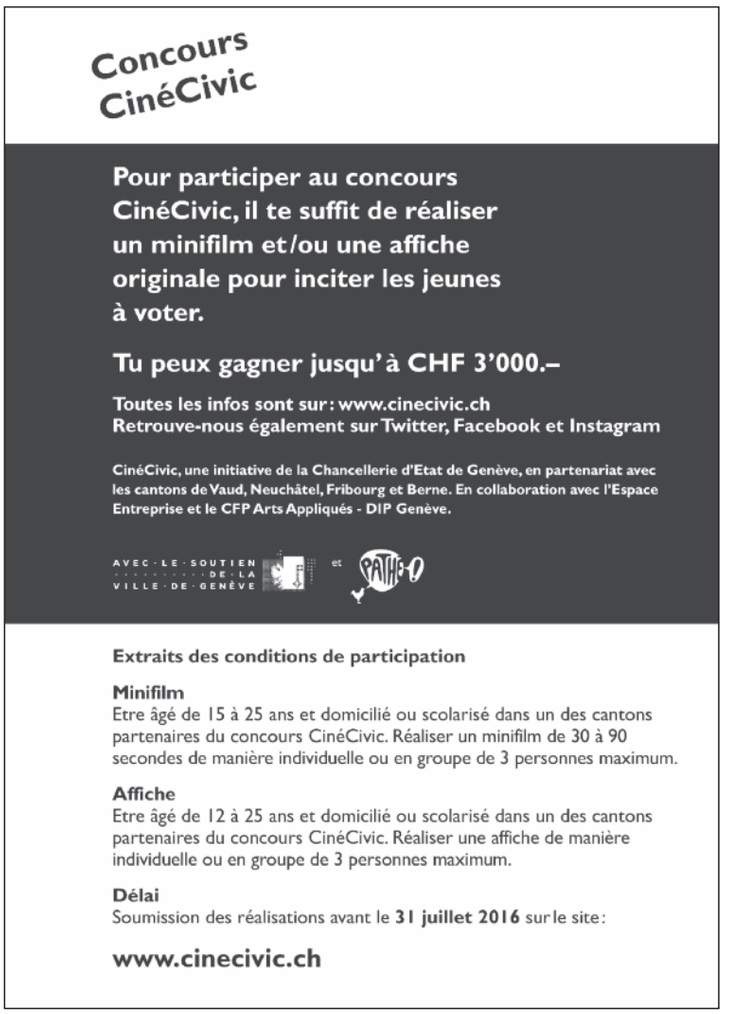

Dans nos paroisses

Vendredi
Cultes dans les homes : Mon Repos 10h, Montagu 10h45
Pas de culte de l'enfance
16h Catéchisme 11e, Maison de paroisse, préparation du culte de confirmation
Dimanche 15 mai
10h Culte de Pentecôte avec sainte-Cène
John Ebbutt, pasteur
Chants : 35-06 ; 35-07 ; 35-04 ; 24.07 ; 24.05 ; 62-74
Une respiration nouvelle !
Mercredi
10h Recueillement à la Blanche Eglise

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57
Marie-Laure Krafft Golay - 032 751 70 82
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee
Sonntag, 15. Mai
10.15 Uhr, Kirche Twann: Festtagsgottesdienst an Pfingsten mit Abendmahl und Taufen. Mit Karin Schneider (Orgel), Pfrn. Brigitte Affolter.
Pikettdienst
28. April bis 16. Mai: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99)
17. bis 22. Mai: Pfrn. Brigitte Affolter (Tel. 079 439 50 98)

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über:
www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville
Dimanche 15 mai
10h Messe de la Pentecôte à l'église paroissiale
Mardi 17
10h30 Messe à Mon Repos
Jeudi
8h30 Messe à l'église paroissiale
Samedi
18h Messe des familles
Catéchèse intergénérationnelle
Dimanche 22 mai
10h Messe à l'église paroissiale
Mardi
20h Soirée de présentation de la future collaboration pastorale

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch /Site Internet :
www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles
Culte de baptême et de confirmation
Dimanche 15 mai à 10h00 à Nods, les catéchumènes des paroisses de Nods et de Diesse vivront leur confirmation ou leur baptême.
Groupe de recueillement
Moment de ressourcement, jeudi 19 mai, 13h30 église de Diesse
Concert Gospel
Vendredi 20 mai à 20h00, église de Diesse, concert gospel par le choeur Tuesday's Gospel.
Entrée libre collecte
Culte animé par les enfants
Dimanche 22 mai à 10h00, les enfants du cycle 1 animeront le culte sur le thème "naître-grandir". Ils présenteront un voyage original passant par les prophètes à nos jours. De belles surprises vous attendent. Participation de la fanfare Espérance Nods-Diesse
Service de voiture pour le culte
Passage à 9h35, Funi Prêles; 9h40, école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; 9h50 centre du village de Diesse quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville
Contacts
Présidente : Mme Anne-Claude Dubois, 079 372 79 60, dubois5@bluewin.ch
Pasteur : Stéphane Rouèche - 032 315 27 37 & 079 429 02 80 - stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods
Dimanche 15 mai - Pentecôte
Nods, 10h. Culte de confirmations et de baptêmes
Dimanche 22 mai
Diesse ou La Neuveville, 10h. Culte
Dimanche 29 mai
Nods, 10h. Culte
Remise des certificats de formation
Venez nombreux entourer ces jeunes qui s'engagent.
Contacts
Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay
Paroisse : 032 751 70 82 - mlkrafft@bluewin.ch
Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser
Téléphone. 032 751 40 83 - sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville
Dimanche 15 mai
10h00 Culte de partages et témoignages, St-Cène
- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos
- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos
- Garderie
Mercredi
6h25 à 7h00 Forum des hommes
9h15 à 11h00 Au café des dames
17h30 à 20h00 Rencontre AWJJ
www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux
Samedi 14 mai - Service à Bienne
9h30 : L'église à l'étude
10h30 : Culte, pasteur Pierrick Avelin

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

PAROISSE CATHOLIQUE
DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

Catéchèse intergénérationnelle pour tous

"Soyez miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux"
Lors de notre précédente rencontre, nous avons abordé le thème de la miséricorde. Et nous avons convenu que pour faire suite à cette rencontre et donner du sens à ce que nous avions évoqué, il serait louable de poser un geste concret dans une des œuvres de la miséricorde à savoir "Vêtir ceux qui sont nus".

Samedi 21 mai, rendez-vous à 16h à l'église ou nous collecterons les habits en bon état pour l'œuvre Caritas. Les enfants quant à eux peuvent offrir des jouets en bon état.

Ce même jour, un responsable de chez Caritas Neuchâtel viendra nous expliquer, toutes les actions qu'ils entreprennent depuis plus de 60 ans et leur engagement à promouvoir une société équitable, tolérante et solidaire. La rencontre prendra fin avec le verre de l'amitié. Bien que cette rencontre soit motivée par la catéchèse intergénérationnelle elle est ouverte à toute personne intéressée, vous êtes bienvenus.

Pour la moindre question : 032 751 28 76 ou 032 751 14 39.

L'équipe du caté

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30. Tél. 032 752 10 77**

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE
Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE
Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS *(permis de conduire)*
Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
Dès le 3 avril, ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30. Visites guidées sur demande. Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch
ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE
Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse : 23 & 30 mai

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.